

Dans un contexte où la maltraitance des enfants est un fléau persistant, le Conseil de l'Europe a pris position en faveur de l'indemnisation des victimes. Dans une résolution datant de janvier 2024, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (A.P.C.E.) a affirmé que les 46 États membres de l'institution sont tenus de diligenter une enquête approfondie sur les cas de maltraitance envers les enfants. Ces actes incluent les violences physiques, psychologiques, sexuelles ainsi que les cas d'adoptions forcées.

Réparer les Souffrances du Passé : l'appel du conseil de l'Europe

Le rapport du Conseil de l'Europe met en évidence l'étendue des sévices infligés aux enfants à travers le continent. Il souligne l'importance d'une réponse collective pour reconnaître et réparer les préjudices subis par ces enfants vulnérables. L'A.P.C.E. recommande que chaque nation établisse un bilan des violences, reconnaisse les souffrances endurées, formule des excuses officielles et verse des indemnisations aux victimes. Elle encourage également la mise en place de lieux afin d'honorer la mémoire des victimes et prévenir de telles atrocités à l'avenir. « *Ceux qui ignorent les abus du passé ne peuvent pas lutter efficacement contre les abus d'aujourd'hui et de demain* » a déclaré le Suisse Pierre-Alain Fridez auteur d'un rapport sur la maltraitance des enfants dans les institutions européennes.



Pierre-Alain Fridez
Membre du Conseil
national suisse

■ Un problème européen persistant

La maltraitance des enfants reste un problème endémique à travers l'Europe malgré les progrès réalisés dans la sensibilisation et la prévention. Pierre-Alain Fridez indique qu'en Europe « *18 millions d'enfants sont victimes d'abus sexuels, 44 millions de violences physiques et 55 millions de violences psychologiques. Les cas les plus graves ont été constatés et continuent de se produire au sein d'institutions publiques et religieuses. Lorsque de mauvais traitements surviennent ailleurs, les institutions de l'État ne parviennent souvent pas à assumer leur responsabilité de prévenir et de combattre ces abus.* ».

■ Des victimes laissées à l'abandon :

Les disparités entre les législations nationales, les lacunes dans les systèmes de protection de l'enfance et le manque de ressources adéquates sont autant de défis à surmonter. L'indemnisation des victimes se heurte souvent à des obstacles juridiques et bureaucratiques, ce qui rend l'accès à la justice difficile pour de nombreux enfants maltraités.

En Roumanie, quelques 15.000 enfants sont décédés dans 26 « foyers-hôpitaux » selon l'Institut de recherche sur les crimes du communisme. Sirmananca BELADI, 38 ans, a vécu dans un des orphelinats du pays de 3 ans à 16 ans : « *J'ai vécu des choses terribles. J'ai survécu mais beaucoup d'autres enfants sont morts* », a-t-elle témoigné devant la presse. « *Nous, les survivants de cette époque, on nous a laissés tomber. On ne parle pas de ce qui nous est arrivé...*



Orphelinat en Roumanie

» - « J'espère que la Roumanie va maintenant réagir, que les responsables politiques comprendront qu'ils doivent faire quelque chose pour nous les survivants et pour les enfants d'aujourd'hui », a conclu la mère de famille. « La maltraitance des enfants, passée ou actuelle, et le manque de perspective historique en la matière sont un problème paneuropéen » a de son côté déclaré Pierre -Alain Fridez.

▪ **L'exemple suisse : un modèle à suivre ?**

La Suisse se distingue comme un exemple en matière d'indemnisation des enfants maltraités. En s'inspirant du modèle helvète, le Conseil de l'Europe cherche à promouvoir une approche globale de la réparation des préjudices. En Suisse, les victimes bénéficient d'un soutien financier, médical et psychologique, ainsi que d'une reconnaissance officielle de leur souffrance depuis 2017. Cette approche centrée sur la victime garantit que chaque enfant maltraité reçoive une réparation adaptée à ses besoins spécifiques.

A l'origine de cette "Initiative de réparation", le millionnaire suisse Guido Fluri. Selon lui, cette action a permis à plus de 12.000 victimes de recevoir une compensation. « *Ce que nous avons réussi en Suisse, nous voulons le réussir en Europe* », a-t-il déclaré.



Guido Fluri président de la « Fondation Guido Fluri »

▪ **Vers une Europe plus juste et protectrice pour les enfants**

L'indemnisation des enfants maltraités est un impératif moral et juridique pour l'Europe. En s'inspirant du rapport du Conseil de l'Europe et du modèle suisse, les États membres sont appelés à prendre des mesures concrètes pour reconnaître et réparer les préjudices subis par ces enfants vulnérables.

Cyriane Viala Leriche

Sources

- [Enfants placés, maltraités : l'Europe appelée à une reconnaissance officielle et à des mesures de réparation \(lemonde.fr\)](#)
- [Le Conseil de l'Europe veut une réparation pour les victimes d'abus sur le modèle suisse - rts.ch - Suisse](#)
- [Le Conseil de l'Europe suit Pierre-Alain Fridez sur les abus sur mineurs - RFJ votre radio régionale](#)
- [Enfants placés maltraités : l'Europe demande que des indemnisations soient versées aux victimes \(sudouest.fr\)](#)